



Comité de défense et d'animation du quartier de Magonty
Association loi 1901 – n° 4097 du 20 novembre 1945

Assemblée générale MAGONTY

Samedi 31 janvier 2015

à la maison de quartier

Compte rendu du débat avec les élus à l'issue de l'Assemblée Générale.

En présence de: M. le Maire Franck Raynal, Eric Martin 1er adjoint,
Sylvie Trautman 2e adjointe, Aurélie Di Camillo maire-adjoint secteur, 4
Gilles Capot, Jérémie Landreau, Nathalie Magnier, Laurence Menezo, Laurent Desplat
Gerard Dubos, Dominique Dumont, Betty Despagne.

C'est autour d'un verre que la réunion s'est terminée.



Questions au Maire

Thèmes évoqués:

- Création des secteurs
- Voirie
- Les chemins de Magonty
Le Bois du Peugue et la Forêt du Bourgailh
- Transports en commun.
- Fibre optique
- Urbanisme
- Cadre de vie et Services.

CREATION des secteurs

- Maire adjoint de secteur son rôle doit être complémentaire, il doit être le relais permanent avec le comité de quartier et les syndicats pour une plus grande proximité avec les habitants et les instances de la mairie.
- Pour son fonctionnement le Maire adjoint pourra recevoir dans sa permanence du lieu d'accueil (mairie annexe) qui sera près de l'école élémentaire de Magonty, ouverture en avril.
- Le nom du secteur 4 (Cap de Bos, Toctoucau, 3MBourgailh, Magonty) n'a toujours pas été attribué.
- Le maire informe que le conseil municipal du 30 mars devra délibérer sur les secteurs et qu'une réunion avec les présidents de quartier est programmée en ce sens au préalable le 11 mars, chaque adjoint de secteur aura auparavant rencontré les présidents de son secteur.

Voirie

- La 1er tranche des travaux de l'avenue de Magonty est terminée, cependant le tapis d'enrobé prévu sur l'ancienne chaussée entre l'allée du pré de Magonty et la rue du Merle n'a pas encore été réalisé.
- Quant à la 2e tranche de rénovation entre la rue du merle au rond point de l'avenue de Beutre (cheminement vert réservé aux piétons et cyclistes) elle devrait être réalisée en 2016 en même temps que le tapis d'enrobé cité ci-dessus.
- Le projet proposé par le comité de quartier, en vue de ralentir la circulation des véhicules rue des Fauvettes paraît intéressant, la mairie l'a transmis à Bordeaux-Métropole pour avis, ainsi que l'étude de rénovation de l'avenue de Beutre.
- La réouverture de la rue de la Poudrière, Pessac n'intervient pas financièrement, St Jean d'Illac et Mérignac restent les seules mairies concernées. La mairie réfléchit aux actions à mener pour diminuer ou arrêter le trafic des poids lourds.
- Les travaux de la rue du Merle sont suspendus pour cause de recherche d'amiante dans le sol.
- A Pessac, le stationnement sur les trottoirs est interdit. Se référer au code de la route, la réglementation du stationnement unilatéral à alternance semi mensuelle est applicable. Pour la rue de Romainville, des contrôles de police seront plus fréquents, avant sanction.

Les chemins de Magonty

- M. Landreau délégué au développement durable doit prendre contact avec les ASL pour valider les autorisations de passage piétons dans les espaces privatifs des lotissements. Les balisages des chemins verts devraient prochainement être effectués.

Le Bois du Peugue

la Forêt du Bourgailh

- Le Comité gestion étude Nature Environnement
(ancien comité source du Peugue)

Dans les mois à venir, ce comité de coordination reprendra ses activités.

Transports en commun

- Les lignes de bus 23 et 4 ont bien amélioré la desserte du quartier, nous souhaitons une synchronisation avec l'arrivée du tram à l'Alouette.
- Une demande a été faite pour le report du terminus de la liane 4 vers le lotissement Concordia au plus proche des domaniales.

Fibre optique

- La mairie a fait de nombreuses démarches auprès d'Orange, opérateur désigné pour le déploiement de la fibre. Orange a fait part des difficultés techniques rencontrées concernant les règles de passage sur les supports aériens d'EDF. Orange confirme son objectif d'éligibilité de l'ensemble du quartier d'ici fin juin 2015 et fin 2017 pour l'ensemble de Pessac.
- La mairie souhaite organiser une réunion de travail avec Orange et le quartier pour faire un point précis et voir les mesures pouvant être mises en œuvre pour apporter une meilleure réponse aux habitants.

Urbanisme

- Réaffirmant son engagement pour la préservation de l'équilibre des paysages avec une attention particulière pour Magonty, le Maire confirme que la concertation menée sur le PLU avec les responsables des Comités de quartier va se poursuivre d'ici le mois de juin, par une réunion spécifique avec chaque quartier pour apporter une réponse aux questions posées.
- Il y aura réunion de concertation pour tout projet de construction au delà de 8 logements. Pour les concertations en cours des projets déposés, il précise que la création des secteurs peut favoriser la vision globale et la coordination nécessaire (voirie, scolaire...). Aucune autorisation ne sera délivrée avant la réunion qui doit être planifiée dans la mesure où cela n'occasionne pas un allongement des délais trop important. A été également précisé que tout projet déposé ne vaut pas délivrance du permis de construire. Mais le respect du droit ne permet pas de refuser des permis respectant la réglementation (les tribunaux pouvant alors condamner la commune et obliger la délivrance des permis).
- Il souligne que l'aspect très technique des documents PLU , non encore finalisés ne peut être diffusé car elle pourrait conduire à des interprétations erronées.
- Il confirme que chacun pourra ensuite s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique diligentée par Bordeaux-Métropole qui devrait se tenir à l'automne.

Cadre de Vie

- La mairie prévoit le déplacement des conteneurs à verre jugés trop dangereux car près de l'école.
- Diverses questions ont été exprimées par les Magontins, fossés, sécurité, délinquance.